

DESCRIPTION DU PROJET

La Bruyère est une commune riche en sentiers et chemins de promenade, ces derniers relient l'ensemble des sept villages qui la composent. Afin de préserver cet héritage, il est nécessaire de réfléchir à une évolution concertée de ce dernier. La Commune a déjà réfléchi à des actions en faveur des chemins, des arbres, haies et boisements qui les bordent. Un balisage des chemins de promenade inventoriés sur la commune est une première étape vers une meilleure utilisation et préservation de ces sentiers.

Deux institutions jouent un rôle particulièrement important concernant les chemins et sentiers de la commune :

- Le Syndicat d'initiative de La Bruyère, fondé en 1975, membre de la Maison du Tourisme du Pays de Namur qui développe des activités touristiques sur l'ensemble de la province. Le Syndicat d'initiative promeut notamment avec le groupe Sentiers de la Maison de la Mémoire Rurale, des balades et randonnées à travers la commune.
- La Maison de la Mémoire Rurale est une association de la commune de La Bruyère, qui opère depuis 1987 pour valoriser le patrimoine local, humain, culturel et naturel. Cette association locale est pluraliste, elle organise des activités annuelles comme la foire aux boutures ou régulières comme les balades à travers les sentiers de la commune. Avec la mise en place d'un groupe Sentiers en 2007, elle devient un acteur incontournable pour la mise en place du balisage des chemins de promenades sur la commune. Elle fait l'inventaire de 13 circuits de balades, réunis au sein d'une pochette, qu'il est possible de se procurer auprès de l'association. A Emines, par exemple, 97% des chemins ont été répertoriés, après de multiples promenades sur le terrain. Cette association lutte pour sauver les chemins et sentiers en danger sur la commune, il faut savoir que 67% des sentiers répertoriés dans l'atlas de 1841 ont été soit complètement supprimés, soit devenus rues ou routes.

Pour éviter que ce phénomène perdure et pour mener à bien ce projet de réaménagement, il serait intéressant de réfléchir aux propositions suivantes :

- **baliser l'ensemble des chemins et sentiers communaux** répertoriés dans ces promenades. Le balisage de ces chemins passe par la mise en place :
 - o de panneaux indicateurs, détaillant le but à atteindre (village ou lieux...), le temps de marche sans pause, la direction du panneau (de la flèche) doit indiquer la direction à prendre ;
 - o le marquage des arbres entre chaque panneau indique que le marcheur est sur le bon sentier ou chemin ;
 - o placer des panneaux information devant les lieux à caractère particulier ;
- **sécuriser les sentiers et chemins de la commune** en cas de danger et pour éviter tout égarement. Des structures à l'entrée et à la sortie des chemins et sentiers doivent empêcher les véhicules motorisés d'y pénétrer. Celles-ci doivent toutefois être amovibles pour permettre en cas d'urgence au secours d'y accéder ;
- **positionner des panneaux informatifs sur les interdits et les comportements**, à adopter lors des promenades. Ces panneaux doivent sensibiliser la population sur l'importance de préserver l'environnement, pourquoi pas sous forme de jeux ?
- **développer les balades à vélo**, il existe déjà un circuit à vélo sur le territoire de La Bruyère, intitulé « Fermes et Châteaux », initié par le BEP et différentes communes frontalières, mais il est avant tout destiné aux touristes ;
- **développer la prévention routière au cours de ces promenades**, un partenariat avec le poste de police de La Bruyère peut être envisagé pour faire découvrir aux jeunes et aux aînées les bons gestes à intégrer lors des déplacements, notamment avec la présence de véhicules motorisés.
- L'entretien des sentiers est réalisé par la commune.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- de la Commission Locale de Développement Rural ;
- du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère ;
- des consultations des jeunes et des enfants ;
- du Collège communal

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet de balisage des chemins et sentiers de la commune permettra tout d'abord de préserver davantage ces structures des aléas climatiques et de l'empreinte de l'homme. Le diagnostic participatif faisait d'ailleurs état de la présence de véhicules non agricoles sur les chemins, un balisage pourrait éviter ces situations. La population doit aussi prendre conscience par le biais de ce projet du caractère patrimonial et biologique exceptionnel des chemins et sentier, et la nécessité de les préserver.

La promotion des modes de déplacement doux passe aussi par le balisage des chemins de la commune, le déplacement via ces chemins ne pouvant se faire qu'à pied ou à vélo. A noter que les enfants sont particulièrement sensibles à ces modes de transports, ils évoquent bien souvent le manque de sécurité dû à la présence trop importante de la voiture au sein de l'espace public, le balisage des sentiers et chemins de promenade pourrait amoindrir cette sensation d'insécurité, en diversifiant les itinéraires de trajet.

Le balisage des chemins et des sentiers peut aussi avoir un impact positif sur le tourisme à La Bruyère, l'écotourisme étant de plus en plus prisé par la population, ces promenades au sein de la commune s'inscrivent tout à fait dans ce domaine.

Le fléchage des chemins et des sentiers permettra aussi aux familles de La Bruyère de se divertir le week-end en parcourant ces itinéraires, cela développera aussi les contacts intergénérationnels au sein de la commune. Ces moments de détente et de convivialité seront aussi l'occasion pour les habitants de découvrir ou redécouvrir le patrimoine architectural et naturel de la commune.

Soulignons que le projet est en lien direct avec plusieurs projets du PCDR :

I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire

I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes

II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

II.10. Faire du tourisme un moteur de dynamisme pour la commune

III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons

LOCALISATION

Le projet se localise sur l'ensemble des chemins et sentiers de la commune. On peut y circuler librement (sauf sur les voies réellement privées) en respectant toutefois les directives du décret : piétons sur sentiers, chemins et routes, cyclistes et cavaliers sur chemins et routes, sauf dérogations.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Les chemins et sentiers traversent différentes zones d'affectation du plan de secteur :

- des zones forestières ;

- des zones agricoles ;
- des zones d'habitat (à caractère rural ou non) ;
- des périmètres de protection à intérêt paysager ;
- des parcs.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le balisage des chemins et sentiers se fera sur un espace public.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser pour mener à bien cette fiche-projet sont :

- associer la MMR à ce balisage, plus particulièrement le Groupe Sentiers, afin de déterminer quels sont les chemins qui nécessitent un balisage ;
- soutenir la MMR pour qu'elle puisse développer ses offres de ballades ;
- contacter l'antenne locale de la zone de police pour réfléchir à une collaboration ;
- consulter le cadastre et l'atlas des chemins vicinaux de la commune pour avoir une vue d'ensemble de la voirie vicinale (chemins inscrits dans l'atlas) et la voirie innommée ;
- lancer des appels d'offre pour un marché de service pour
 - o Le balisage et l'équipement des chemins et sentiers de La Bruyère ;
 - o Mettre en place une application interactive sur les chemins de la commune ;
- choisir l'auteur du projet ;
- préparer un cahier spécial des charges.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le balisage des chemins et sentiers de La Bruyère démontrera l'engagement de la commune pour le développement durable, cela fédèrera les habitants autour de ce concept ;
- ce projet permettra à la commune de mettre en avant son potentiel patrimonial et naturel, cela en améliorant la qualité environnementale de son territoire ;
- ce balisage proposera aux habitants de rallier les différents points de la commune, grâce à des liaisons douces alternatives, afin de faire diminuer le recours à la voiture ;
- le balisage des chemins et sentiers de la commune est l'occasion pour la MMR et son Groupe Sentier de développer la publicité autour de ses promenades, afin d'attirer les plus jeunes et permettre les rencontres intergénérationnelles.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Augmenter le nombre de participants aux balades organisées par la MMR / Augmenter la part des jeunes à ces ballades	Nombre de nouveaux inscrits aux balades de la MMR / Pourcentage de jeunes de moins de 24 ans.	Chiffres de la MMR	En moyenne 10 personnes supplémentaires avec 15 % de jeunes de moins de 24 ans.
Développer l'écotourisme autour des chemins de La Bruyère	Nombre de nouveaux parcours destinés à l'écotourisme	Chiffres de la commune	3 nouveaux parcours
Développer un intérêt pour le patrimoine de la commune	Nombre de nouveaux inscrits à la MMR (Maison de Mémoire Rurale)	Chiffres de la MMR	10 nouveaux adhérents par an.
Inventorier davantage de chemins et sentiers par villages	% de chemins et sentiers inventoriés	Atlas des chemins vicinaux	90% pour chaque village

Il serait intéressant d'organiser tous les deux ans une réunion, avec les différents acteurs gravitant autour du projet, afin d'évaluer l'avancement du balisage et la satisfaction des utilisateurs.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

En fonction du nombre de chemins et sentiers à baliser, l'estimation globale du coût va varier. Il faut prendre en compte le fait que le Groupe Sentiers a déjà inventorié beaucoup de ces chemins, ce travail n'est donc pas à intégrer au budget alloué au projet.

	Proposition d'équipement	Estimation du coût
HT	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux informations (x60) - Peinture (signe sur arbre, poteau etc.) - Barrière (épicéa) pour sécuriser les sentiers (x30) 	<p>12.000€</p> <p>3.000€</p> <p>15.000€</p>
Pose + TVA (30%)		9.000€
TTC		39.000€

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural

- CGT

GESTIONNAIRES DU PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM

PROGRAMME DE RÉALISATION

- Commencer le balisage et le terminer : avant fin 2017

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- L'avancement des autres fiches-projet qui traitent de la mobilité à La Bruyère, à savoir les fiches-projet :
 - I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
 - I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
 - II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
 - II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
 - II.10. Faire du tourisme un moteur de dynamisme pour la commune
 - III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons
- prendre en compte le chemin de Grande Randonnée GR412 qui passe notamment au sud de la Commune ;
- prendre en compte le code forestier wallon.

ETAT DU DOSSIER

La Maison de la Mémoire à Rhisnes et le Syndicat d'Initiative de La Bruyère ont déjà collaboré pour établir un inventaire des sentiers et restaurer certains chemins sur le territoire de la commune. Une demande des habitants existe pour la réhabilitation de ces chemins et sentiers. La réunion de la CLDR sur le thème des « voies lentes » a complété les réflexions autour de ce dossier.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Vu l'état d'avancement du travail du groupe sentier, le projet présente une opportunité de réalisation en 2017.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Préserver les chemins et sentiers de la commune	Prise de conscience de la population de l'intérêt environnemental que représente les sentiers et chemins.
Réduire les émissions, les pollutions engendrées par les véhicules motorisés	Favoriser le développement des modes doux, via les itinéraires sentiers et chemins.

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer le tourisme à travers le réseau de chemins et sentiers, tout en gardant en tête que le tourisme se doit d'être écologique : écotourisme	Susciter de l'intérêt chez les touristes pour ce territoire rural.

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer les rencontres entre familles, et les rencontres intergénérationnelles par le biais des promenades à travers les chemins et sentiers de la commune	Développer un réseau d'habitants qui se fréquentent, une manière de favoriser le développement de nouvelles activités associatives.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Partager la connaissance du patrimoine architectural et naturel de la commune	Susciter de l'intérêt chez la population pour le patrimoine que composent les chemins et sentiers.